

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

RIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.

RÉDACTION & ADMINISTRATION 47, RUE NEUVE, 17 Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

ROUBAIX, LE 21 JANVIER 1887

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE et de l'État

Un ancien député au Parlement, catholique quoique républicain. M. Lamy, vient de publier, dans la Revue des Deux Mondes sur cette importante question, qui n'a malheureusement cessé d'être à l'ordre du jour, une forte et originale étude.

M. Lamy commence par passer en revue les pays où existe la séparation, et il n'a pas de peine à montrer que le régime établi aux États-Unis, en Irlande et, jusqu'à un certain point en Belgique, diffère de tout au tout de la séparation adhéce, spoliatrice et oppressive que prétendent imposer à la France les radicaux républicains.

Aux États-Unis, les différentes Églises peuvent être séparées de l'État, le christianisme demeure inséparable de la société. Le gouvernement fait adhésion publique aux croyances communes. Le repos légal du dimanche, les jeûnes fédéraux, la prière mêlée à tous les actes de la vie publique attestent la foi d'un peuple à Dieu et à la vie future; d'ailleurs, toutes les confessions religieuses y jouissent d'une complète liberté de culte et d'organisation.

En Irlande, le gouvernement anglais a opéré le désétablissement de l'Église protestante officielle, mais tous les ecclésiastiques, pourvus d'emplois au moment de la Réforme, ont eu leur traitement assuré pour la vie; l'Église séparée a gardé ses temples, ses écoles, ses cimetières, et reçu une dotation de 122 millions. Et lors qu'aux dernières élections, la séparation de l'Église anglicane est devenue une plate-forme électorale, les candidats qui la soutenaient songeaient si peu à décréter l'indifférence religieuse, que ces séparatistes promettaient de maintenir la dotation de la Bible dans les écoles, le serment religieux dans les cours de justice, les prières publiques dans les usages, l'obligation dominicale dans les lois.

Ils avaient si peu de désir pour l'Église même dont ils détruisaient le privilège, qu'ils édifices du culte et de lui constituer une dotation un minimum de quinze millions. Enfin, si le vote du pays fut défavorable à ces mesures, il faut y voir la crainte de ne pas donner des sûretés suffisantes à cette Église.

En France, au contraire, que voyons-nous? La séparation telle qu'elle est formulée par les programmes républicains, n'est qu'une des formes de l'oppression et de l'antichristianisme. On propose de supprimer le budget des cultes, sans compensation aucune, de spolier les églises, et les autres édifices religieux, de dénier aux catholiques le droit de s'associer et d'ac-

quérir; d'entraver, par le service militaire, le recrutement du clergé. Bref, selon une formule heureuse et énergique de M. Lamy, ce n'est pas un genre de vie que cette réforme prépare à l'Église, mais un genre de mort.

Cette guerre sera-t-elle plus funeste à l'État ou à l'Église, se demande M. Lamy. L'Église, elle, répond-il, résistera victorieusement à cette épreuve. Les républicains actuels ne peuvent songer à recourir, pour anéantir les catholiques, aux procédés expéditifs de la Terreur. Si la politique d'extermination a été autrefois un crime, aujourd'hui elle serait une impossibilité et une folie: dès lors, que peuvent des persécuteurs incapables de grand-guerrier? Multiplier les petites, incoherentes, les catholiques, désoler leur patience, mais ce sont là des épreuves que l'Église a cent fois souffertes et elle ne périra pas pour autant.

Cette persécution, au contraire, contribuera à stimuler le zèle des fidèles à renforcer à la longue, l'action et la prépondérance du parti catholique qui se tournera tout entier contre le régime actuel, à créer dans toute la France des divisions et des luttes si violentes que la République finira nécessairement par succomber sous le poids de la haine et de l'indignation universelles.

Une telle politique n'affaiblirait pas seulement la France au dedans, elle compromettrait son action au dehors. La France, dit fort bien M. Lamy, n'a pas été seulement une nation catholique en Europe; elle avait jusqu'ici le protectorat des catholiques dans le monde entier, comme l'Angleterre s'est faite le champion du protestantisme, et la Russie la protectrice des nations slaves; c'était là un noble privilège que la France devait à ce don de l'apostolat, à ce triomphe chevaleresque qui est le propre de sa race, non moins qu'à une longue suite d'héroïques et glorieuses traditions. Le Concordat déchiré, cette glorieuse primauté de la France disparaît. Si les sources de l'apostolat chrétien ne sont pas taries, elles couleront moins abondantes.

Le gouvernement ne pourra être, au dedans, le destructeur et, au dehors, le patron du catholicisme. Non-seulement il aura enlevé les moyens de maintenir son protectorat, mais il sera déchu de son droit à l'exercer. Demanderait-on à la Papauté de se fier, pour la protection des chrétiens, à qui qu'elle voudrait, la ruine du christianisme? Non, sans doute. La séparation viendra fournir aux nations rivales de la France l'occasion qu'elles cherchent de la supplanter dans ce protectorat des missions catholiques. Et quel moment la France choisirait-elle pour rompre avec Rome? L'heure où précisément le catholicisme voit partout accroître son prestige et son ascendant, où les plus puissantes nations de l'Europe briguent l'amitié et le concours de la Papauté pour leur politique extérieure et coloniale.

L'Autriche s'est efforcée d'opposer l'influence catholique à l'influence orthodoxe dans les Balkans. L'Italie, elle, la spoliatrice de la Papauté, aspire également à s'appuyer sur l'Église; elle dispense du service militaire, pour les donner à l'armée des mis-

sions, ceux que tente ce ministère, et les envoi nombreux en Orient. L'Angleterre a appris à voir dans le catholicisme un élément d'ordre et ne croit plus qu'il la menace, mais qu'il l'aide. La Russie n'a cessé de négocier avec la Papauté pour obtenir la paix religieuse en Pologne. Enfin, la puissance la plus orgueilleuse de sa force matérielle, l'Allemagne, n'a pas craint de désavouer le Kulturkampf et d'opérer avec le Vatican et l'Église un rapprochement progressif et, espérons-le, durable. M. Lamy conclut son article par les paroles suivantes que nous tenons à citer textuellement :

« Au moment » la sagesse de tous les peuples donne les mêmes leçons, mais fin aux listes confessionnelles et partout recherche l'alliance du catholicisme, sur un seul point du monde, les hommes qui se croient politiques et se disent patriotes, préparent une guerre entre l'Église et la société. Le pays choisi par eux pour cette expérience est celui où les catholiques forment une population plus ombreuse et moins divisée, où le catholicisme, aussi ancien que la nation, a pénétré des origines, domine l'histoire, forme les mœurs, inspire le génie.

« Il s'agit de cette lutte après une révolution qui a réformé les abus anciens de l'Église, déposé le sacerdoce de ses richesses, de son autorité politique, prés de cent ans après un traité qui a mis le clergé dans la dépendance du pouvoir civil, donné les charges ecclésiastiques à des hommes nés du peuple, formés des prêtres réguliers de mœurs charitables, dévoués à leur patrie. Ils ont commencés les hostilités le jour où, dans la nation mutilée par la guerre étrangère, toute discipline devenait sacrilège, où dans les provinces perdues le clergé catholique demeurait l'âme de la protestation contre la conquête et de la fidélité à la patrie. Ils vont consommer la rupture, le jour où la France, isolée par la France, isolée par la France, suspecte par les fautes de ses chefs, a dans la Papauté son dernier ami, et dans le protectorat catholique sa plus puissante influence au dehors. Ils continuent par leurs lois le mal que l'envahisseur avait commencé par ses armes. Leur œuvre est d'enlever durant la paix à leur patrie les forces que la guerre même avait respectées. Ces hommes, conscients ou non, sont les ennemis de la France. »

Les règlements sur les écoles maternelles ET LES CLASSES ENFANTINES

Le Journal Officiel publie deux règlements ayant pour objet l'exécution de la loi sur l'enseignement primaire. Ces documents, ainsi que nous l'avons annoncé, ont, l'un 195 articles, et l'autre 249. Ce sont de véritables Capitulaires descendant dans les moindres détails, pour les écoles maternelles et les classes enfantines comme pour les écoles normales primaires supérieures. Cependant, certains articles, et en particulier celui qui vise l'institution des comités de patronage auprès des écoles primaires supérieures, ont fait l'objet de règlements ultérieurs. Cette manie de légiférer devient inquiétante. Règlements de tous les côtés nous finirons par ne plus être que des citoyens mécaniques sans par un bouton électrique, c'est-à-dire ministériels. La Chine est un parfait modèle de cette organisation.

saurait être considérée comme une règle fixe, ainsi que Pascal l'a si bien démontré. Voilà pourquoi, sans être toujours animés d'une foi bien vive, tous les législateurs ont demandé à l'idée religieuse la sanction des règles dont l'observance leur paraissait nécessaire pour faire vivre les hommes en société. Nos modernes réformateurs ont supprimé les freins; nous verrons s'ils sauront maîtriser les passions humaines au moyen du seul code pénal.

L'INCIDENT TRYSTRAM

On lit dans la Patrie : M. Trystram, l'illustre député du Nord, depuis sa réélection, ne connaît plus d'obstacles. A l'Assemblée, le 50 bureau nommé en 1885 était réuni pour procéder à l'élection d'un membre de la commission de la loi sur les céréales en remplacement de M. le marquis de Roys, décédé. Au moment du vote, M. Trystram entra dans la salle et se disposa à voter... en sa faveur, probablement, quand le président lui fit observer qu'il ne fait pas partie du bureau.

L'EAU EN EUROPE

Voici quelques renseignements intéressants sur la fourniture d'eau dans les grandes villes d'Europe : Rome a une population de 745,000 habitants et la quantité d'eau par tête d'habitant atteint 591 litres dans les vingt heures. Londres : 4,085,000 habitants et 360 litres par tête. Paris : 2,240,124 habitants; quantité d'eau par habitant, 227 litres.

LETTRE DE PARIS

La question budgétaire s'aggrave. Le ministre des finances a décidé, ce matin, avec l'approbation de ses collègues, réunis sous la présidence de M.

Goblet, de maintenir sa proposition d'émission, alors que la majorité de la commission est loin de l'approuver; on se demande ce qui va arriver. Il n'y aura pas de crise ministérielle, c'est vrai, M. Dauphin a déclaré d'avance, mais il n'y aura pas non plus de budget, et c'est la commission qui devra suppléer au budget rectificatif.

Quoiqu'il en soit, une chose est certaine, c'est que le pays, à l'heure actuelle, est suffisamment édifié sur la compétence financière de la majorité pour imaginer que l'expérience sur le budget de 1888 à échéance de mieux réussir que celle sur le budget de 1887. C'est, du reste, M. Wilson que l'on rend responsable de l'échec de M. Dauphin. Il aurait affirmé, dit-on, au ministre des finances que si la commission refusait d'adhérer à ses projets, il devait en appeler devant la Chambre qui lui donnerait raison. M. Dauphin, convaincu, se proposait d'agir en conséquence.

LE DÉBUT DE LA SÉPARATION

Le cabinet n'est pas décidé à faire grand' chose pour sauvegarder les hautes études dans la loi de recrutement, parce que la majorité est absolument fanatique d'égalité et outrance M. Berthelot, qui connaît les nécessités du haut enseignement, essaye, il est vrai, quelques petits efforts mais il n'aurait pu s'attendre à avoir une majorité à la Chambre pour la séparation de l'Église et de l'État, si le gouvernement pesait de son poids dans la balance, et c'est pour arriver à ce résultat qu'il s'est mis à l'œuvre. L'annonce de ce vote, qui, pour le moment, n'a pu donner à l'édifice les mesures préparatoires à la séparation, mesures qui devront être précédées d'un débat sur le fond qui obligera, non seulement la Chambre, mais encore le Cabinet, à émettre son opinion.

pas interdit l'exportation des chevaux, ainsi qu'on lui en avait prêté l'intention. Cependant, d'après la Gazette de Cologne, la question est à l'étude, et ici, au ministère de la guerre, on ne doute pas qu'elle ne soit appliquée à bref délai.

LA QUESTION BULGARE

N'ayant pu obtenir de la régence bulgare que celle-ci désirât à ses conseils en se retirant pour permettre la formation d'un gouvernement provisoire, le ministre des affaires étrangères a décidé de convoquer un conseil de régence, qui sera composé de représentants de Berlin, serbe, dit-on, appuyée par les représentants, à Sofia, de l'Allemagne et de la France. Pour ne pas s'associer à cette démarche, l'Autriche-Hongrie et l'Angleterre n'adhèrent pas à la constitution bulgare, comme avec le traité de Berlin, serbe, dit-on, appuyée par les représentants, à Sofia, de l'Allemagne et de la France.

Le cabinet n'est pas décidé à faire grand' chose pour sauvegarder les hautes études dans la loi de recrutement, parce que la majorité est absolument fanatique d'égalité et outrance M. Berthelot, qui connaît les nécessités du haut enseignement, essaye, il est vrai, quelques petits efforts mais il n'aurait pu s'attendre à avoir une majorité à la Chambre pour la séparation de l'Église et de l'État, si le gouvernement pesait de son poids dans la balance, et c'est pour arriver à ce résultat qu'il s'est mis à l'œuvre. L'annonce de ce vote, qui, pour le moment, n'a pu donner à l'édifice les mesures préparatoires à la séparation, mesures qui devront être précédées d'un débat sur le fond qui obligera, non seulement la Chambre, mais encore le Cabinet, à émettre son opinion.

LA BOURSE. — LE BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

La Bourse avait ouvert dans de bonnes dispositions, croyant à un accord entre le gouvernement et la commission sur le budget. L'attente proposée par MM. Andrieux et Ernest Lefèvre, mais elle a été apprise, par le compte-rendu du conseil de cabinet, que le ministre des finances maintenait ses propositions, elle a baissé, et quand, d'autre part, elle a pu s'opposer, par la lecture des feuilles germaniques, que l'interdiction de l'exportation des chevaux allait être ordonnée en Allemagne, la baisse est devenue générale sur les valeurs comme sur les rentes. En clôture, le 3 0/0 faillit de 12 centimes, le 4 1/2 de 5 centimes et l'amortissable de 1 centime. Après le marché, le 3 0/0 qui était à 82,40 rétrograda à 81,25.

LE DÉBUT DE LA SÉPARATION

Le cabinet n'est pas décidé à faire grand' chose pour sauvegarder les hautes études dans la loi de recrutement, parce que la majorité est absolument fanatique d'égalité et outrance M. Berthelot, qui connaît les nécessités du haut enseignement, essaye, il est vrai, quelques petits efforts mais il n'aurait pu s'attendre à avoir une majorité à la Chambre pour la séparation de l'Église et de l'État, si le gouvernement pesait de son poids dans la balance, et c'est pour arriver à ce résultat qu'il s'est mis à l'œuvre. L'annonce de ce vote, qui, pour le moment, n'a pu donner à l'édifice les mesures préparatoires à la séparation, mesures qui devront être précédées d'un débat sur le fond qui obligera, non seulement la Chambre, mais encore le Cabinet, à émettre son opinion.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL. Séance du vendredi 21 janvier 1887. PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT. La séance est ouverte à 1 heure. Les nullités de mariage. L'ordre du jour appelle la suite de la seconde délibération sur la proposition de loi de MM. Allou, Bathie, Lenormandie et Jules Simon, ayant pour objet les nullités de mariage et des modifications au régime de la séparation de corps.

Dernières Nouvelles Régionales

Tribunal correctionnel de Lille. Présidence de M. PARENT. Audience du Mercredi 21 janvier 1887. Une carabine de 50 francs. — Il est défendu de classer sans permis de chasse. C'est qu'on oublie un certain Gustave Rino de Roubaix qui a été surpris avec une carabine Flobert par un gendarme. Le représentant de l'autorité n'a pas saisi l'arme. Le tribunal condamne le délinquant à une amende de 7 francs et de plus à une amende de 50 francs ou, à son choix, à la confiscation de l'arme.

BOURSE DE PARIS

Table of stock market data for Paris, including various bonds, shares, and exchange rates.

BOURSE DE LILLE

Table of stock market data for Lille, including various bonds and shares.

CHARBONNAGES

Table of coal prices and market information for various regions.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

Table of closing market prices for various commodities and securities.

LES GRÈVES EN BELGIQUE

Charleroi, 21 janvier. — Les grèves en Belgique et notamment dans le bassin de Charleroi deviennent générales. Ce matin, plus de 1,700 ouvriers ont refusé de descendre dans les puits de la région.

LES VENTES D'ANVERS

Anvers 21 janvier, 4 h. 28 soir. 2,330 balles ont été mises en vente; 2,086 ont été vendues. Les prix n'ont subi aucun change-